



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Organe cantonal de conduite OCC
Kantonales Führungsorgan KFO

Protection de la population
Bevölkerungsschutz

Rte des Arsenaux 16, Case postale 185, 1705 Fribourg
T +41 26 305 30 30, F +41 26 305 30 04
www.fr.ch/catastrophe

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 6 avril 2020

Communiqué de presse



COVID-19 – Bilan du week-end : le soleil au rendez-vous, les décès dus au virus malheureusement aussi.

La fin de semaine a été ensoleillée. Mais pas pour tous les Fribourgeois-e-s. Beaucoup de familles sont en deuil. Le nombre de décès causés par le COVID-19 a en effet considérablement augmenté au cours des trois derniers jours. En tout, 15 personnes sont décédées durant ce laps de temps. Depuis le début de la pandémie, le canton de Fribourg déplore 41 morts. Il est plus que jamais indiqué de respecter toutes les consignes de sécurité pour protéger les plus vulnérables. La Police cantonale annonce qu'elle durcira les contrôles auprès de la population.

Cette fin de semaine n'a pas brillé pour tous les Fribourgeois-e-s. De nombreuses nouvelles familles ont dû prendre congé d'un être cher, emporté par le COVID-19. Le nombre de décès causés par le virus s'est sérieusement accéléré entre le vendredi 3 avril et le lundi 6 avril 2020. Durant cette courte période 15 personnes ont succombé des suites de la pandémie. Depuis le premier décès survenu dans le canton le 19 mars 2020 jusqu'au jeudi 2 avril, Fribourg comptabilisait 26 issues mortelles en 15 jours. Avec les morts de cette fin de semaine, le canton de Fribourg doit malheureusement déplorer à ce jour un total de 41 décès.

Le soleil brille durant la période de Pâques. Mais le virus n'est pas en vacances et continue de tuer. L'Organe cantonal de conduite OCC rappelle que, malgré le beau temps, les efforts collectifs ne sont pas demandés en vain à l'ensemble de la population. Ils permettent de freiner la propagation du coronavirus, de prévenir un engorgement du dispositif sanitaire, et de préserver la santé et la vie des plus vulnérables et des aînés. L'OCC invite les Fribourgeois-e-s à demeurer plus que jamais vigilant-e-s. Cela passe par un respect strict des consignes de sécurité. Pour rappel :

- ✓ Les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits.
- ✓ Gardez en toutes circonstances une distance de 2 mètres avec les autres personnes.
- ✓ Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité et évitez les activités à risques.
- ✓ Si vous prenez l'air, faites-le seul ou avec les personnes habitants avec vous.
- ✓ Lavez-vous les mains le plus souvent possible.

Si la grande majorité des Fribourgeois-e-s respectent avec diligence et responsabilité ces consignes, une petite minorité n'a pas encore saisi leur importance vitale. Entre le vendredi 3 avril 16h et le dimanche 5 avril 24h, les forces de l'ordre ont distribué une centaine d'amendes : 52 amendes pour des distances entre personnes non respectées, 44 amendes pour des regroupements qui excédaient 5 personnes et 3 amendes pour non-respect d'un périmètre fermé (p. ex. Île d'Ogoz). La police cantonale annonce un durcissement ciblé des contrôles dans les jours à venir.

Contact

Cellule Information OCC COVID 19

T +41 26 305 48 60, <https://www.fr.ch/covid19>
occinfo@fr.ch